



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 64188

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les revendications, tout à fait légitimes, des sages-femmes de notre pays. Alors qu'il n'est pas besoin de rappeler le courage, le dévouement et la disponibilité de celles-ci dans les services de maternité, cette profession a la désagréable impression d'être oubliée par les pouvoirs publics. Voilà déjà plusieurs années que, outre la nécessaire revalorisation substantielle de leur condition, celles-ci expriment le souhait de voir leur profession mieux considérée et mieux reconnue. Elles demandent à être soumises aux mêmes modes de recrutement que les autres professions médicales (PCEM1). Elles insistent également sur la reconnaissance de leur statut (diplôme, profession et grilles indiciaires salariales) de nature à améliorer leur quotidien. Ce métier indispensable et généreux mérite certainement que l'on s'arrête sur les conditions actuelles de son exercice. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64188

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4088